

Réseau "Sortir du nucléaire" 9 rue Dumenge - 69317 Lyon Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04

www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source: https://www.sortirdunucleaire.org/Les-mines-d-uranium-en-Limousin

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°47 > Les mines d'uranium en Limousin sont toujours en activité!

1er novembre 2010

Les mines d'uranium en Limousin sont toujours en activité!

En France, toutes les mines d'uranium sont aujourd'hui "fermées". Pourtant, même si elles ne sont plus exploitées, elles continuent d'irradier de manière durable.

La production industrielle d'uranium a eu lieu en France entre 1946 et 2001 sur 210 sites miniers. Près de la moitié de cette production provenait du Limousin. Ces sites ont été exploités par le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) puis la COGEMA (Compagnie Générale des Matières Nucléaires, et enfin aujourd'hui AREVA NC).

De l'extraction à l'abandon des sites

L'extraction du minerai d'uranium, provenant de mines à ciel ouvert ou de galeries souterraines, donnait lieu à un tri relativement grossier. On mesurerait la radioactivité de la roche extraite pour détecter la teneur en uranium. Après cette opération, certains chargements partaient en usine afin d'en extraire l'uranium. D'autres ne contenaient pas assez d'uranium pour être jugés assez rentables. Ils étaient mis en tas à côté du lieu d'extraction, lieu nommé "verse à stériles miniers". Du fait de la méthode de tri, certains stériles renfermaient des roches contenant de l'uranium qui émettent toujours une radioactivité non négligeable.

Cette exploitation des mines d'uranium a aujourd'hui plusieurs conséquences : une émanation de poussières radioactives ; un dégagement de gaz radon (seconde cause du cancer du poumon après le tabac selon l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer) ; plus globalement, un accroissement de la radioactivité en surface (radioéléments présents dans les verses à stériles) et une potentielle contamination des eaux de ruissellement et des sédiments.

Certes, la radioactivité est un phénomène naturel que l'on côtoie tous les jours à de faibles doses, avec des émissions un peu plus fortes sur les terrains granitiques (Limousin, Bretagne...). Cependant, on considère qu'une couche d'un mètre de terre diminue de moitié l'exposition aux radiations. Ainsi, nous sommes partiellement protégés des éléments radiotoxiques lorsqu'ils restent sous terre. L'activité minière va remettre en question cet équilibre, notamment par l'existence des verses à stériles qui stockent en surface d'énormes quantités de roches qui contiennent de l'uranium.

En France, 52 millions de tonnes de minerai ont été extraites pour une production de 76000 tonnes d'uranium (près de la moitié provenant de la seule Haute-Vienne). Cela a engendré l'extraction de 200 millions de tonnes de stériles miniers. Ils contiennent des éléments radioactifs de la famille de l'uranium, dont certains sont très radiotoxiques et émettent des rayonnements radioactifs pendant des milliards d'années. Autant dire qu'il s'agit de déchets durables.

Des remblais radioactifs

Or il était d'usage que des riverains, des collectivités ou des entreprises récupèrent les roches des stériles pour remblayer des terre-pleins, des chemins, des soubassements de bâtiments ou des aménagements routiers. Pendant plusieurs décennies, ces éléments ont été disséminés un peu partout en France (pour la plupart on ne sait pas où) par le biais du remblayage. Cette pratique expose la population à des doses radioactives parfois supérieures aux limites sanitaires en vigueur. Cet état de fait ayant pu être révélé, à la suite de luttes menées par plusieurs associations, AREVA NC s'est vu imposer la décontamination de plusieurs sites, tels que des scieries, parking de restaurant, cours de ferme...1

Par son exploitation irresponsable du sous-sol uranifère, l'Etat a donc permis la création de la puissance phénoménale qu'est l'énergie nucléaire. Face à une économie du court terme, cette puissance le dépasse. Elle impose à l'humanité et son environnement un temps qui n'est pas à sa mesure : plusieurs milliards d'années. Que signifie de créer une chose qui n'est pas à notre mesure, en terme de temps comme de puissance ?

La dernière mine d'uranium française, Jouac en Haute-Vienne, a été "fermée" en 2001. Force est de constater que ces mines ne se ferment pas par décret. Elles sont toujours en activité. Radioactives ! Le Plateau de Millevaches "riche" en sites miniers

Entre la fin des années 50 et la fin des années 80, le Plateau de Millevaches a connu quelques mines de taille relativement modeste, qui ont produit 692 tonnes d'uranium. Hyverneresse et Le Boucheron étaient les sites les plus importants. Des sites plus petits ont été également exploités et d'autres ont fait l'objet de permis de recherche, d'exploitation ou de concession (2).

A la fin du mois de septembre 2009, des habitants du plateau se sont rendus sur le site d'Hyverneresse, en grande partie libre d'accès et ne faisant aucunement mention d'une ancienne activité minière. Avec l'aide de l'association Oui à l'avenir, ils ont pu constater que l'on pouvait recevoir des doses radioactives allant jusqu'à quinze fois (3,20 Micro Sieverts/h) le niveau de radioactivité ambiante habituelle (0,20 Micro Sieverts/h), notamment à l'exutoire du site (l'exutoire étant un point où se concentrent les eaux de la mine). Celui-ci se jette dans le ruisseau de la Brousse qui, lui-même, rejoint la Creuse.

De nombreuses associations telles que Sources et Rivières du Limousin, Oui à l'avenir, le collectif Sous Nos pieds, Guéret environnement ou Sortir du Nucléaire 87 militent pour la réhabilitation des sites miniers dans la transparence et la concertation.

Actualité juridique : un plan d'action pour les anciennes mines d'uranium

Aujourd'hui, l'Etat semble enfin prendre la mesure du problème des anciennes mines d'uranium. En juillet 2009, une circulaire (3) du ministère de l'Ecologie et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire a été adressée aux préfets des zones concernées par les anciens sites miniers.

Un plan d'action a été imposé à AREVA NC par les services de l'Etat. Il invite l'entreprise "à largement associer les CLIS (commissions locales d'information et de surveillance) et d'une manière plus

générale les populations et les élus locaux".

Les quatre mesures suivantes sont avancées :

- 1. "Contrôler les anciens sites miniers" (4). Il est notamment précisé qu'"une attention particulière devra être portée (...) aux sites sur lesquels des déchets (autres que miniers) ont pu être entreposés par le passé". On pense alors aux scandales révélés autour des anciens sites des monts d'Ambazac en Haute-Vienne (contamination du lac de Saint Pardoux, boues et fûts radioactifs disséminés...);
- 2. "Améliorer la connaissance de l'impact environnemental et sanitaire des anciennes mines d'uranium et la surveillance". L'Etat demande à l'exploitant d'effectuer lui-même les mesures radiologiques et l'état des lieux. On peut s'interroger sur la valeur de cet auto-contrôle...
- 3. "Gérer les stériles : mieux connaître leurs utilisations et réduire les impacts si nécessaire" avec l'instauration de "servitudes sur les terrains où se situent des dépôts significatifs". Le recensement devra être réalisé dans un délai de deux ans mais là encore sous la responsabilité d'AREVA NC. Le ministre souligne également qu'"il ne faut pas remettre en cause les utilisations passées" de ces stériles. Est-ce à dire que personne n'est responsable de leur dissémination et des éventuels dommages qu'ils causent ?
- 4. Renforcer l'information et la concertation.

Cette circulaire, dans ces grandes lignes, semblerait aller dans le bon sens, notamment parce qu'elle interdit "tout nouveau projet de valorisation de stériles issus d'anciennes mines d'uranium". Mais que vaut-elle face à l'arrêté du 5 mai 2009, qui permet l'ajout de substances radioactives aux biens de consommation et aux produits de construction (en dérogation à une mesure du code de la santé public qui l'interdisait depuis 2002) ?

Sources: ASN, AREVA NC, CRIIRAD, GEP Limousin, IRSN, Journal Officiel.

Association Oui à l'Avenir - Creuse

oui.a.l.avenir@wanadoo.fr Tél. 05 55 66 50 24

- 1 : Plusieurs exemples sont présentés sur le site internet du laboratoire indépendant de la Criirad : www.criirad.org
- 2 : Une carte et un tableau détaillé des concessions sont consultables sur le site internet d'IPNS : www.journal-ipns.org
- 3 : Consultable sur le site internet du GEP Limousin (Groupe d'Expertise Pluraliste) www.gep-nucleaire.org/gep
- 4 : Ne seront cependant pris en compte que les sites inventoriés dans la base de données MIMAUSA.